

Fédération de tir de la Broye

Annexe N° 1 aux statuts du 6 mars 2009

- 1 Le présent règlement régit les actions et représentations du comité lors du décès d'un membre ou d'un proche parent.
- 2 Trois personnes, au moins, représenteront la FTB.

Décès de :	Avis mortuaire (journaux)	Carte faire-part (à la famille)	Couronne (fleurs)	Drapeau (en berme)
Membre du comité président d'honneur membre d'honneur	X	X	X	X
Membres du comité cantonal		X		X
Membre honoraire	X	X		
Conjoint/conjointe père, mère, enfants d'un membre du comité, parrain, marraine du drapeau	X	X	X	X
Conjoint, conjointe du parrain, de la marraine du drapeau	X	X	X	X

Le comité de la FTB